

### Convocation

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 septembre, les membres du conseil municipal de la commune de Chignin, se sont réunis à 20h00 dans le lieu habituel de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 03 septembre 2025 pour délibérer sur :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2025.
- Validation des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tranches de la réfection des façades de l'église.
- Modification de la délibération créant l'emploi permanent pour la tenue de l'agence postale suite à un changement du temps de travail.
- Création de l'emploi d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à un avancement de grade d'un agent.
- Projet d'acquisition d'une parcelle.
- Subvention exceptionnelle à une association.
- Compte rendu réunions Maire-Adjoints.
- Compte rendu des commissions.
- Questions diverses.

### Réunion

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 septembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel RAVIER, Maire

Membres en exercice : 14

Suffrages exprimés : 14

Membres présents : 10

**Présents** : Yannick COLIN et Annick HYVERT (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Marion JOUESNET, Rose LOUREIRO, Christophe MARTINETTI, Christophe OUVRARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

**Excusés** : Bruno CHAILLOU ayant donné pouvoir à Pascal BONTRON, Florent QUENARD ayant donné pouvoir à Marion JOUESNET et Christian QUENARD ayant donné pouvoir à Christophe OUVRARD.

**Secrétaire de séance** : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Christophe MARTINETTI est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal et accepte cette fonction.

### **Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2025**

Aucune observation particulière n'ayant été apportée, le procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité.

### **Point n° 2 : Validation des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tranches de la réfection des façades de l'église – délibérations n° 25-35 et 25-36**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 12 mars 2025, il a été décidé de la réfection des façades de l'église. Cette opération se fera en quatre temps répartie sur plusieurs mois.

Après avoir validé en avril et juin 2025, la réfection de deux façades, les devis soumis par l'entreprise JACQUET ont été approuvés à l'unanimité : l'un d'un montant TTC de 56 854.73 € pour la façade du chœur et l'autre d'un montant TTC de 40 617.42 € pour la façade orientale.

**Point n° 3 : Modification de la délibération créant l'emploi permanent pour la tenue de l'agence postale suite à un changement du temps de travail – délibération n° 25-37**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 22 janvier 2025 il a été décidé la création au 1<sup>er</sup> avril 2025 d'un emploi permanent d'adjoint administratif pour la tenue de l'agence postale à temps non complet pour 15 heures hebdomadaires.

Or, il s'avère qu'il est nécessaire pour la qualité du service d'augmenter la durée du temps de travail de l'agent recruté récemment.

Pour cela, le conseil municipal doit délibérer pour modifier ladite délibération concernant le nombre d'heures hebdomadaires. A l'unanimité, les édiles approuvent cette modification.

**Point n° 4 : Crédit d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à un avancement de grade d'un agent – délibération n° 25-38**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un de nos agents, actuellement adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe depuis 2020, remplit les conditions pour un avancement en grade. Elle peut, en effet, être promue au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce nouvel emploi et la suppression de l'emploi actuel.

**Point n° 5 : Projet d'acquisition d'une parcelle – délibérations n° 25-39**

La collectivité est intéressée par l'acquisition d'une parcelle cadastrée C 1708 d'une surface de 571 m<sup>2</sup>. Elle fait partie dans notre PLU des emplacements réservés plus précisément d'un emplacement réservé pour stationnement public.

Il s'agit d'une parcelle située en face de la Mairie qui permettrait d'offrir des places supplémentaires de parking pour la Mairie et l'école.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter un expert pour évaluer ladite parcelle.

**Point n° 6 : Subvention exceptionnelle – délibération n° 25-40**

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €, a été attribuée, à l'unanimité, à l'amicale du personnel de la Mairie pour la prise en charge du départ à la retraite d'un agent.

**RÉUNIONS MAIRE-ADJOINTS**

Le Maire et les adjoints ont reçu trois jeunes médecins généralistes à la recherche de locaux pour leur installation. Il leur a été proposé le presbytère : la collectivité financerait les travaux et une location serait à définir dans sa forme, sa durée et son montant. L'assemblée délibérante valide ce projet.

## COMMISSIONS

### Travaux

- ❖ Un devis d'un montant TTC de 10 486.80 € a été validé auprès de l'EURL Alain Fusier Froid pour la fourniture et la pose d'une climatisation réversible dans une des classes de l'école.
- ❖ Un devis présenté par Jean-Marc TREILLARD pour l'éclairage de l'enseigne à la salle des fêtes et la fourniture et pose d'un vidéoprojecteur dans une des classes de l'école a été approuvé pour un montant TTC de 2 000 €.

### Cœur de Savoie

La communauté de communes Cœur de Savoie, dans le cadre de son schéma directeur cyclable, a octroyé à notre commune une subvention d'un montant de 51 570 € pour la création de notre voie verte chemin des Trayes – **délibération n° 25-41**  
Afin que Cœur de Savoie procède au versement de cette subvention, une délibération a été prise à l'unanimité indiquant en autre le plan de financement prévisionnel des travaux comme suit :

Cofinanceurs	Clé de répartition finale (%)	Total en € HT
Commune de Chignin	40,00 %	34 380.00€
Communauté de communes Cœur de Savoie	60,00 %	51 570.00 €
Total	100,00 %	85 950.00 €

### Affaires scolaires

Cette année, le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025, ce sont 84 élèves qui ont fait leur rentrée scolaire. Ils ont pu, ainsi que leurs parents, profiter d'une collation servie par l'équipe enseignante et l'équipe d'animation.

### Urbanisme

Pendant la période estivale, ce sont six déclarations préalables de travaux et trois permis de construire qui ont été soumis en Mairie.

## QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire  
Michel RAVIER



Le secrétaire de séance  
Christophe MARTINETTI

